



Municipalité
de St-Norbert

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
M.R.C. DE D'AUTRAY

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 430 LIMITES DE VITESSE DU RANG SUD, RANG SAINTE-ANNE ET ROUTE DE LA LIGNE SAINT-ANNE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Cindy Bélec, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert, M.R.C. de d'Autray;

QUE le règlement no 430, *Limites de vitesse du rang Sud, rang Sainte-Anne et route de la Ligne Saint-Anne*, a été adopté sous la résolution # 2023-11-307, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 21 novembre 2023, à 20h00 au lieu ordinaire des séances, soit la salle municipale Réjean-Laporte, 2150 rue Principale, Saint-Norbert.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Norbert ce 28^{ième} jour de novembre deux mille vingt-trois (28-11-2023)

Cindy Bélec

Directrice générale et greffière-trésorière

4, rue Laporte
Saint-Norbert, Québec
J0K 3C0

Tél. : 450-836-4700
Télec. : 450-836-4004

municipalite@saint-norbert.net
www.saint-norbert.net

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cindy Bélec, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 novembre 2023.

Cindy Bélec

Directrice générale et greffière-trésorière